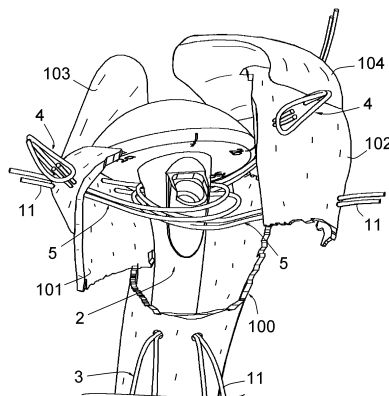


① 2.965.712 – ⑫ (A1) – ⑰ [10 58253]. – ⑳ 12 octobre 2010. – ⑤① A 61 B 1772 (2012.01). – ⑤④ MATERIEL DE REPARATION D'UNE ARTICULATION DE L'EPAULE FRACTUREE – ⑦② (Inventeurs : LASCAR TRISTAN ; OBERT LAURENT ; MARTIN JEAN-JACQUES). – ⑦① Demandeur : COMPAGNIE FINANCIERE ET MEDICALE Société à responsabilité limitée, – ⑦④ Mandataire : CABINET JEANNET & ASSOCIES

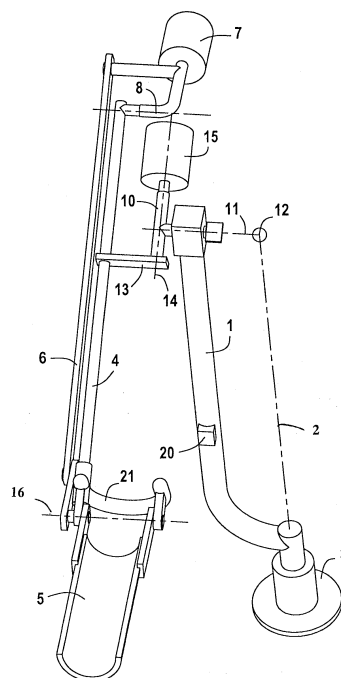
⑤⑦ Ce matériel de réparation inclut une tige humérale (2) destinée à être introduite dans le canal médullaire de l'humérus, comprenant au moins un trou (6) apte à recevoir un fil (11) servant au repositionnement des tubérosités (101, 102) et à leur maintien par rapport au reste de l'os.

Selon invention, ledit trou (6) est aménagé dans la partie métaphysaire de la tige humérale (2), dans la direction antéro-postérieure de celle-ci, et le matériel de réparation comprend en outre un sous-ensemble (3) dit "d'haubanage", permettant de maintenir les tubérosités (101, 102) une fois celles-ci remises en place, deux sous-ensembles (4) dits "de traction", permettant une traction des tubérosités (101, 102) l'une vers l'autre, et deux sous-ensembles (5) dits "de plaquage", permettant de plaquer les tubérosités (101, 102); chacun de ces sous-ensembles comprenant une aiguille et un fil (1 relié à cette aiguille, ce fil (1) formant une boucle.



① 2.965.713 – ⑫ (A1) – ⑰ [10 04008]. – ⑳ 11 octobre 2010. – ⑤① A 61 F 5/01 (2012.01). – ⑤④ ORTHESE – ⑦② (Inventeur : ARTIGUE VINCENT). – ⑦① Demandeur : ARTIGUE VINCENT, – ⑦④ Mandataire : AYMARD ET COUDEL

⑤⑦ Orthèse comportant un montant (1) vertical monté sur un dispositif formant support, un bras (4) intermédiaire monté articulé sur le montant vertical de manière à pouvoir pivoter par rapport à un axe intermédiaire perpendiculaire à l'axe du montant vertical et une gouttière (5) destinée à supporter l'avant-bras de l'utilisateur, montée à une extrémité avant du bras intermédiaire en pouvant pivoter par rapport au bras intermédiaire par rapport à un axe (16) de gouttière qui est sensiblement parallèle à l'axe intermédiaire, caractérisée en ce que le montant (11) vertical est monté sur le dispositif (3) formant support de manière à pouvoir tourner autour d'un axe (2) de rotation vertical à distance de l'axe longitudinal du montant vertical et le dimensionnement des différents éléments constitutifs de l'orthèse est réalisé pour que l'axe intermédiaire et l'axe de rotation vertical se croisent en un point (12) correspondant sensiblement au point d'articulation de l'épaule de l'utilisateur.



⑪ 2.965.714 – ⑫ (A1) – ⑮ [10 03745]. – ⑳ 21 septembre 2010. – ⑤① A 61 F 5/56 (2012.01). – ⑤④ GILET DE SECURISATION DU SOMMEIL – ⑦② (Inventeur: RABEFARIHY ALFRED). – ⑦① Demandeur: RABEFARIHY ALFRED, – ⑦④ Mandataire: RABEFARIHY ALFRED

⑤⑦ Le dispositif médical a pour but d'obliger une personne à risque à se mettre automatiquement en décubitus latéral à chaque fois qu'elle change de position pendant son sommeil de jour ou de nuit.

Le dispositif est composé d'une coque creuse élément essentiel et d'un support se complétant et totalement dépendant l'un de l'autre. La coque de forme particulière présente un sommet supérieur émoussé empêchant un décubitus dorsal obligeant automatiquement le sujet à se mettre en décubitus latéral.

Le support est une sorte de sac à dos avec une partie de dessus en matériau élastique destinée à retenir la coque et une partie destinée à venir en contact avec le corps de la personne. Le dit support possédant une ceinture C et deux sangles d'épaule (SE) élastiques.

La taille du dispositif et ses dimensions sont variables en fonction de la morphologie et des mensurations du sujet concerné.

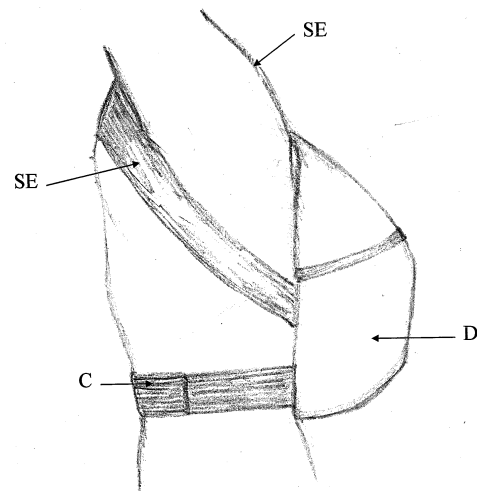
La fabrication de la coque élément essentiel incontournable peut être en une matière thermoformable à basse température ou en liège matière naturelle.

La coque peut se faire sur mesure ou en série.

La conception, la réalisation du dispositif coque et support est à porter de tout orthopédiste orthésiste fabriquant les orthèses comme les ceintures lombaires, les ceintures abdominales en petit appareillage sur mesure.

La légèreté du dispositif, l'application et enfilage facile ne nécessitent pas obligatoirement de l'aide ou une assis-

tance sauf pour les personnes grabataire, hémiplegique, comateux, etc....



⑪ 2.965.715 – ⑫ (A1) – ⑮ [10 58283]. – ⑳ 12 octobre 2010. – ⑤① A 61 G 5/04 (2012.01), A 61 G 5/14. – ⑤④ FAUTEUIL ROULANT – ⑦② (Inventeurs: MINOS BRUNO; DESDOITS THOMAS). – ⑦① Demandeur: SEGULA MATRA TECHNOLOGIES, – ⑦④ Mandataire: CABINET LAVOIX LYON

⑤⑦ Ce fauteuil roulant comprend au moins un châssis équipé d'organes de liaison au sol, une assise (10) supportée par le châssis, un dossier (20) dont la hauteur est parallèle à un premier axe (Z) et dont la largeur est parallèle à un deuxième axe (Y). Le dossier (20) comprend trois sous-ensembles (22, 24, 26) repartis sur la hauteur du dossier, alors que la position de chaque sous-ensemble, parallèlement à un troisième axe (X), perpendiculaire aux premiers et deuxième axes (Z, Y), est réglable indépendamment de celle des autres sous-ensembles. Chaque sous-ensemble (22, 24, 26) est constitué de deux volets (221, 222, 241, 242, 261, 262) articulés, l'un par rapport à l'autre et indépendamment l'un de l'autre, autour d'un axe (Z22, Z24, Z26) parallèle au premier axe (Z).

